

FMA GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 20.285.595 euros
Siège social : 8-14 avenue de l'Arche, Immeuble Colisée Gardens, ZAC Danton, 92400 Courbevoie
849 571 369 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

EXTRAIT DE L'ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS DU PRESIDENT DE LA SOCIETE EN DATE DU 4 MARS 2026

[...]

DECISION N 1

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital résultant de la conversion des 12.214.446 OC

Le Président, connaissance prise (i) du contrat d'émission des OC en date du 18 avril 2019, tel que modifié par voie d'avenants en du 30 mars 2023 et du 27 février juin 2026 (les « **Termes et Conditions des OC** ») et (ii) de la Notification,

constate la conversion de l'intégralité des 12.214.446 OC détenues par l'Investisseur Financier en 7.043.473 AO nouvelles,

[...]

en conséquence, constate l'augmentation de capital de 7.043.473 euros en résultant par l'émission de 7.043.473 AO nouvelles d'une valeur nominale d'un euro chacune.

DECISION N°2

Constatation de la conversion des ADP 1 en AO nouvelles et de l'augmentation de capital en résultant

Le Président, connaissance prise (i) des Décisions Unanimes et (ii) du bulletin de conversion de l'ensemble des ADP 1 en AO nouvelles,

constate :

- [...]
- [...]
- la conversion des 25.100 ADP 1 en 1.305.634 AO nouvelles d'un euro de valeur nominale ;
- que l'augmentation de capital en résultant est de 1.280.534 euros (déduction faite des ADP 1 ainsi converties).

[...]

DECISION N 3

Constatation de la conversion des ADP 2 en AO nouvelles et de la réduction de capital en résultant

Le Président, connaissance prise (i) des Décisions Unanimes et (ii) des bulletins de conversion de l'ensemble des ADP 2 en AO nouvelles,

constate :

- [...]
- [...]
- la conversion des 180.936 ADP 2 en 216.008 AO nouvelles d'un euro de valeur nominale dans les proportions figurant en Annexe ;
- que l'augmentation de capital en résultant est de 35.072 euros (déduction faite des ADP 2 ainsi converties).

[...]

DECISION N°4 **Adoption des statuts refondus**

Le Président, connaissance prise (i) des Décisions Unanimes et (ii) des Nouveaux Statuts,

décide, compte tenu de la constatation des conversions figurant dans les décisions qui précèdent, d'adopter les Nouveaux Statuts.

DÉCISION N°5 **Pouvoirs pour les formalités**

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions en vue de l'accomplissement de toutes les formalités

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait de l'acte sous seings privés qui, après la lecture, a été signé par le Président.

De convention expresse valant convention sur la preuve, il a été convenu de signer électroniquement le présent procès-verbal, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service www.docusign.com.

Monsieur Ludovic DUMONT Président	Signé par :  A4C8718C64BA4FC...
---	---